

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2023

DCM20230922/014

NPNRU CENTRE VILLE DE SAINT-ANDRE – ACQUISITION
DU LOT n°307 - BATIMENT C -CADASTRE AP1226 DE LA
RESIDENCE CENTRE COMMERCIAL

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 06 octobre 2023.

Que la convocation a été faite le 15 septembre 2023.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	34
Représentés :	6
Absents :	3
Total des votes :	40

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux septembre, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BEDIER Joé, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, LARIVIERE Marie, MAILLOT Serge René, GRONDIN Migline, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adélaïde, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, PERIANIN-CARPIN Audrey, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

- Mr PEQUIN Jean-Marc par Mr RAMASSAMY Laurent
- Mme SABABDY Josette par Mme GRONDIN Sabrina
- Mr SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël par Mr BEDIER Joé
- Mr SAID Moussa par Mr GOURAMA Jean-Pierre
- Mme PRAUD Elodie par Mme CEVAMY Primilla
- Mr SINAMA Sydney par Mr VIRAPOULLE Jean-Marie
- Mme RAMIN Odile par Mme LATCHOUMY Rosange

ETAIENT ABSENTS :

MM. DIJOUX Sabrina, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, SOUPRAMANIEN Stéphane

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER



DCM20230922/014 -NPNRU CENTRE VILLE DE SAINT-ANDRE – ACQUISITION DU LOT n°307 - BATIMENT C -CADASTRE AP1226 DE LA RESIDENCE CENTRE COMMERCIAL.

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2241-1,*
- *Vu le code général de la propriété des personnes publiques,*
- *Vu la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du Centre-ville de Saint-André signée le 9 octobre 2019,*
- *Vu l'avis du Domaine en date du 6 février 2023,*
- *Vu l'accord du propriétaire par courrier du 16 juin 2023,*

I. CONTEXTE

Le Maire rappelle que la Ville s'est engagée dans un vaste projet de renouvellement urbain de son centre-ville avec le concours de l'ANRU.

L'une des opérations phares de ce projet est la transformation de l'îlot Grande Place avec la démolition de plusieurs bâtiments, notamment la résidence Centre commercial et la réorganisation de l'îlot avec la construction de nouveaux bâtiments autour d'une grande place urbaine. Pour sa mise en œuvre, la Ville doit faire l'acquisition des immeubles situés dans l'emprise du projet.

II. DÉSIGNATION DU BIEN À ACQUÉRIR

Le bien à acquérir est le lot n° 307 de la résidence Centre-commercial, cadastré section AP N°1226 d'une surface de 180,49 m² situé en rez-de-chaussée avec une mezzanine, appartenant à la SCI PIVOINES.

Le bien est libre de toute occupation et location.

Par courrier du 16 juin 2023, le propriétaire est favorable à la vente de ce bien pour le prix de 274 560 €.

Le prix proposé respecte l'avis du Domaine qui a établi la valeur vénale à 249 600 €.

Monsieur RAMASSAMY Laurent ne vote pas pour le compte de Monsieur PEQUIN Jean Marc.

Madame CHANE-TO Marie-Lise quitte la salle à ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (8 contre(s) (LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, BARBE Ludovic, RAMIN Odile, SINAMA Sydney.) :

Article 1 :

- Approuve l'acquisition du bien immobilier lot n° 307 de la résidence Centre-commercial, Bâtiment C - cadastré AP 1226 appartenant à la SCI PIVOINES au prix de 274 560,00 € hors frais notariés ;

Article 2 :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'acquisition du bien susvisé par acte notarié et à signer tous les documents y afférents ;

Article 3 :

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe ANRU2 ;

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme

Fait à Saint-André le

10 OCT. 2023

Le Maire

Joé **BEDIER**

